

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Laurence BERTRAND, Guillaume CAMUS, Isabelle DESSERTY, Evelyne DESSUILLE, Chantal CHARPENTIER, Séverine LEGRANGER, Baptiste LECAT, Bernard DHOURY, Didier VOITURONT, Frédéric MULLER, Brigitte VASSEUR

Etaient absents représentés : Madame Emilie CHOISMIN donne pouvoir à Monsieur Stanislas BARTHELEMY, Monsieur Jonathan PETITALOT donne pouvoir à Madame Laurence BERTRAND, Monsieur Fabrice LOCMONT donne pouvoir à Madame Brigitte VASSEUR

Etait absente excusée : Marion FREDON

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 18

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait appel à candidature pour un secrétaire. Madame Laurence BERTRAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA CREATION DE DEUX BASSINS DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture de l'Oise a ordonné, par arrêté préfectoral du 8 février 2022, une enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale, présentée par la commune concernant l'aménagement de bassins de gestion des eaux pluviales sur la commune de Longueil Sainte Marie. L'enquête s'est déroulée en mairie du samedi 26 février 2022 au mercredi 16 mars 2022 inclus et le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur le projet d'aménagement de bassins de gestion des eaux pluviales.

AFFAIRES FINANCIERES

SPA – AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération n°2021.02.07 en date du 23 février 2021 concernant la signature de la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour la stérilisation des chats errants non identifiés. Il avait été convenu que la commune apporterait son aide à la SPA au moyen d'une subvention, pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants non identifiés, à raison de 50 € par chat, sur la base de 20 pour l'année 2021, soit 1000 €.

Dans le cadre de cette action déterminée, faisant le constat que seuls 13 (treize) chats sur 20 (vingt) ont pu être capturés, stérilisés et identifiés avant l'échéance du 31/12/2021,

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- De prolonger la durée de la convention initiale afin de procéder à la capture, la stérilisation et l'identification d'un maximum de 7 (sept) chats en 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 et tout avenant ultérieur adaptant la convention de subvention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés.

BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2022 (budget principal). Il précise que ce budget a été soumis à l'avis de la commission des finances du 10 mars 2021 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022, tel que présenté, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour 3 995 385.00 € pour la section de fonctionnement, et pour 5 744 266.00 € pour la section d'investissement.

TAXES LOCALES DIRECTES - TAUX 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les conclusions émises par la commission de finances réunie le 10 mars 2022, et ayant décidé de reconduire les mêmes taux des taxes locales directes qui s'établissent ainsi :

- Taxe habitation de résidence secondaire (ancienne TH) : 12.65 %
- Foncier bâti : 33.53 %
- Foncier non bâti : 30.77 %

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état récapitulatif des propositions de subventions à verser aux associations en 2022, conformément à l'avis rendu par la commission « Vie Associative – Terre de jeux » réunie les 21 – 23 et 24 février 2022, et par les membres de la commission des finances réunis le 10 mars 2022. Monsieur Guillaume CAMUS informe l'assemblée que l'association ECOM, actuellement en charge de « l'orchestre à l'école » a annoncé que deux de ses professeurs n'interviendront plus à la rentrée scolaire de septembre 2022. L'ECOM est donc en recherche de nouveaux professeurs de musique. Monsieur Guillaume CAMUS propose donc de verser la subvention de 21 000 € comme suit : 16 000 € immédiatement et 5 000 € à la rentrée de septembre, uniquement si les cours se poursuivent.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition et décident d'attribuer les subventions suivantes par :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT	POUR INFORMATION
Association des Anciens Combattants	700.00	
	2 000.00	
Tennis de table	1 600.00	Subvention exceptionnelle 1 table + 1 robot (dernière année)
Association Sports et Loisirs	900.00	
	600.00	Course cycliste
	900.00	
Club Modélisme Longueillois	2 000.00	Subvention exceptionnelle achat ordinateur (versée uniquement si l'aide du Conseil Départemental n'est pas perçue)
Des copains et des bulles	500.00	
Dynamo Canly/Longueil Ste Marie	1 850.00	
Comité des Œuvres Sociales	500.00	
	11 000.00	Chèques vacances
Comité Municipal des Fêtes	10 000.00	Isabelle DESSERY, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, sortent de la salle Vote
		Isabelle DESSERY, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, rentrent dans la salle
Associations Familles Rurales	7 300.00	Didier VOITURONT sort de la salle Vote
		Didier VOITURONT rentre dans la salle
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500.00	Christophe HENRIQUET sort de la salle Vote
		Christophe HENRIQUET rentre dans la salle
L'Ame Ortie	1 000.00	Jacqueline MOREL sort de la salle Vote
		Jacqueline MOREL rentre dans la salle
		Stanislas BARTHELEMY sort de la salle
CCAS	6 000.00	Vote
		Stanislas BARTHELEMY rentre dans la salle
Ois'Eau Libre	500.00	Stanislas BARTHELEMY sort de la salle Vote
		Stanislas BARTHELEMY rentre dans la salle

Judo Jujitsu	1 700.00	
Tennis Club	5 000.00	
ECOM	21 000.00	16 000€ versés immédiatement et 5 000 € en septembre 2022 si les cours se poursuivent
Secours Catholique	150.00	
La Croix Blanche	500.00	
Don du sang	100.00	
GIPE	8 700.00	
Restaurants du Cœur	300.00	
France Alzheimer Oise	150.00	
TOTAL	86 450.00	

D'autre part, Monsieur le Maire a proposé aux membres de la commission des finances d'acheter du matériel pour une valeur de 2 000.00 € et de le faire transporter en Pologne par l'intermédiaire d'une association dans le but de soutenir les réfugiés ukrainiens. Ceux-ci ont accepté cette proposition à l'unanimité.

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission de finances du 10 mars 2022, l'assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'achat de matériel pour un montant de 2 000 € en solidarité pour-l'Ukraine.

MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation sera lancée prochainement pour le marché de la restauration scolaire par le groupement de commandes constitué par les communes suivantes :

- ARMANCOURT
- JAUX
- JONQUIERES
- LE MEUX
- LONGUEIL SAINTE MARIE (en RPC avec RIVECOURT)

Conformément à l'avis rendu par la commission de finances réunie le 10 mars 2022, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de groupement,
- D'autoriser Madame le Maire de Le Meux à lancer la procédure de consultation adéquate,
- D'autoriser Madame le Maire de Le Meux à signer l'accord cadre qui résulterait des décisions prises par la commission ad hoc,
- Que Mme Jacqueline MOREL membre titulaire de la CAO communale représentera la commune au sein du groupement, suppléée par M. Frédéric MULLER, membre suppléant de la CAO communale.

Monsieur le Maire explique qu'à long terme, un projet de création de cantine scolaire en liaison chaude sur la commune est envisagé. Monsieur Christophe HENRIQUET demande si le nombre d'enfants scolarisés sur la commune ne va pas chuter dans les années à venir. Monsieur le Maire répond que le nombre d'enfants est assez stable depuis des années grâce au renouvellement des générations sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Aire de jeux rue du Muguet : Madame Chantal CHARPENTIER a constaté que la tyrolienne était toujours fermée et souhaite savoir si l'agent en charge de l'ouverture/fermeture du cimetière et du city stade ne pourrait pas également se charger de l'ouverture de la tyrolienne. Monsieur Philippe FERCOT explique que l'aire de jeux rue du Muguet est trop éloignée du domicile de l'agent. Madame Evelyne DESSUILE confirme les nuisances de cette tyrolienne, qu'elle entend de son domicile. Monsieur le Maire regrette que l'incivilité de quelques uns (le soir et la nuit) empêche de nombreux enfants de profiter de cet équipement. Nous restons à la recherche d'une personne acceptant de prendre en charge le cadenassage de la tyrolienne le soir.

Prochain conseil municipal : il est prévu le jeudi 28 avril 2022 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et trente-neuf minutes.

Le Maire,
Christophe BARTHELEMY